

"L'analyse du discours"

Dominique Maingueneau

Citer ce document / Cite this document :

Maingueneau Dominique. "L'analyse du discours". In: Repères pour la rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire, n°51, 1979. Analyse des discours. pp. 3-27;

doi : <https://doi.org/10.3406/reper.1979.1614>

https://www.persee.fr/doc/reper_0755-7906_1979_num_51_1_1614

Fichier pdf généré le 12/04/2018

L'ANALYSE DU DISCOURS

Dominique MAINGUENEAU
Université d'Amiens

CADRE DE L'ANALYSE DU DISCOURS

L'analyse du discours suppose une remise en cause d'une certaine interprétation de la dichotomie saussurienne langue/parole, celle qui fait de la langue le domaine de l'universel, du systématique pour l'opposer à la parole, domaine de l'individuel, de la liberté des sujets parlants. Cette interprétation était d'ailleurs renforcée par le fait que le Cours de linguistique générale renvoyait à la "parole", l'organisation syntaxique de la phrase. Contre cette conception, l'analyse du discours pose que la parole elle-même, obéit à un réseau systématique de contraintes, dont le fonctionnement échappe aux représentations des énonciateurs.

Malheureusement, l'analyse du discours souffre d'avoir trop bonne presse chez les uns et trop mauvaise chez les autres. Les premiers ont tendance à y voir une sorte de panacée aux problèmes linguistiques, l'amorce de cette "translinguistique" utopique qui réconcilierait enfin la langue avec le "concret", le "social", l'"histoire"... Les seconds la considèrent plutôt comme un ensemble disparate de techniques rudimentaires qui restent à l'extérieur de la méthodologie linguistique; pour eux l'analyse du discours est vouée à l'étude de l'"extralinguistique". Ce que ces positions extrêmes soulignent, c'est les problèmes que pose l'articulation de l'analyse du discours sur la linguistique : en fait-elle partie ? et, dans ce cas, il faut remodeler ses limites ; en est-elle totalement indépendante

Ces dernières questions sont en réalité dépendantes de la définition donnée au terme discours, et il s'en faut de beaucoup qu'il y ait un consensus sur ce point. Dans mon "Initiation aux méthodes de l'analyse du discours"⁽¹⁾ j'avais relevé pas moins de six définitions différentes de ce mot, toutes parfaitement reçues dans la littérature linguistique :

- Discours 1 : variante de la parole saussurienne
- Discours 2 : unité de dimension supérieure à la phrase, énoncé, message.
- Discours 3 : unité transphrastique intégrée à l'analyse linguistique, qui étudie les règles liant les unes aux autres, les phrases qui la composent.
- Discours 4 : en France essentiellement, on oppose énoncé et discours de la manière suivante :
 "L'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication, le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration "en langue"
/...

 (1) Collection : "Langue, Linguistique, Communication", Hachette Université. Présentation dans "Repères" N° 48.

- en fait un énoncé; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours" (L. Guespin, "Langages", 23, p. 10)
- Discours 5 : dans le cadre des thèmes de l'énonciation, le discours c'est l'énoncé linguistique intégré à un acte d'énonciation ; par exemple, E. Benveniste entend ainsi "discours" : "toute énonciation suppose un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière" ; ce qui lui fait dire que "l'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours".
 - Discours 6 : on oppose souvent en sémantique la langue entendue comme ensemble d'unités aux effets de sens virtuels au discours conçu comme lieu d'une contextualisation imprévisible.

A cette liste, on pourrait ajouter une septième acception, celle qui est à l'oeuvre dans des syntagmes, tels le discours médical, le discours juridique, etc... où discours renvoie à un ensemble de contraintes typologiques. Nul doute qu'il n'existe encore d'autres usages de ce terme, mais il nous semble que les deux emplois dont l'analyse du discours a le plus besoin de se démarquer à l'heure actuelle sont discours 5 et discours 3 ; en effet, comme on va le voir, la principale difficulté pour asseoir discours 4 vient de ce que l'analyse du discours traverse le champ de l'énonciation comme celui de la linguistique textuelle :

. Les théories de l'énonciation ont tendance à utiliser l'opposition énoncé/discours à deux niveaux différents. A un premier niveau, comme le fait Benveniste, pour opposer une linguistique de l'énonciation à une linguistique qui analyse les énoncés comme de simples combinaisons d'unités, indépendamment de tout acte de communication : dans ce cas, le "discours" relève encore de la "langue" au sens saussurien, c'est-à-dire d'un système universel de règles, s'imposant aux locuteurs. A un deuxième niveau, il en va autrement : dans la perspective d'O. Ducrot (parmi bien d'autres) qui fait intervenir dans l'interprétation sémantique deux "composants", un composant linguistique (qui assigne un sens littéral aux énoncés) et un composant rhétorique (qui interprète l'énoncé en l'intégrant à une situation de communication déterminée). P. Charaudeau oppose ainsi "énoncé" et "discours" (1) :

Enoncé	+	"circonstances de communication"	=	Discours
Usage - consensus				Spécificité
Sens				Signification,

autrement dit, "si on considère l'énoncé dans son cadre énonciatif, alors cet énoncé devient discours avec, outre son sens-consensus une signification spécifique".

 (1) "Etudes de Linguistique appliquée", N° 11, 1973.

Il est bien évident qu'une analyse du discours au sens de discours 4) travaille en principe au-delà de cette dernière distinction : l'interprétation sémantique est censée acquise et les mécanismes qu'elle cherche à dégager se situent sur un autre plan. Toutefois, et c'est là un très sérieux problème, il est impossible de considérer comme étanches le champ des "circonstances de communication" de Charaudeau et celui des "conditions de production" qui intéressent l'analyse du discours.

. Certains autres ont tendance à confondre l'analyse du discours avec la "linguistique textuelle", branche de la linguistique qui prend pour objet des régularités dépassant le cadre de la phrase. L'opposition n'y est donc pas entre "énoncé" et "discours" mais entre "phrase" et "discours", ou plus exactement "texte", nom donné à une unité linguistique transphrastique. L'analyse du discours, si elle prend appui sur les résultats obtenus par la linguistique textuelle, ne saurait pourtant en aucun cas se confondre avec cette dernière. Malheureusement, ici encore il n'y a pas de cloison étanche entre les deux disciplines, car la linguistique textuelle fait inévitablement intervenir des considérations liées à l'analyse du discours, par exemple, l'étude des temps du passé ne peut s'abstraire des problèmes de narratologie.

On s'en rend compte, l'analyse du discours recoupe l'ensemble des domaines de la linguistique ; de fait, si l'on revient à la définition de L. Guespin, on s'aperçoit qu'elle a l'immense mérite de définir l'analyse du discours comme un point de vue heuristique sur un objet linguistique. Il n'y a donc pas de sous-ensemble d'énoncés relevant a priori de l'analyse du discours, mais les mêmes énoncés sont passibles d'une analyse linguistique aussi bien que d'une approche en termes de discours et de conditions de production. Encore ne faudrait-il pas se méprendre sur ces "conditions de production" : cela ne signifie pas pour autant que l'analyse a pour unique objectif de "brancher" directement les structures linguistiques sur une topique historique et sociologique. Il y a une relative autonomie du niveau discursif, et ce qui en dernier ressort, détermine une perspective d'analyse du discours, c'est le fait de considérer son objet dans la singularité de son fonctionnement au lieu de n'y lire qu'une réalisation du système de la langue.

En fin de compte, la démarche de l'analyse du discours peut se résumer ainsi : sur un corpus défini à partir d'hypothèses d'ordre extra-linguistique, il convient de montrer comment ont été explorées les diverses ressources du système de la langue pour aboutir au fonctionnement de ce corpus-ci. A ce travail sur les réseaux de la langue il faut toutefois ajouter un certain nombre d'autres instances de codage, d'ordre typologique. En effet, les règles de la langue ne sont qu'une part des règles régissant la production d'un texte déterminé ; entre ces contraintes très générales, et chaque texte particulier, il y a une indétermination considérable, comblée par un ensemble de règles typologiques de divers ordres : très générales (argumentation, narration ...), relativement spécifiées (discours juridique, discours scientifique...), spécifiées (tel type d'énoncé journalistique, d'énoncé publicitaire ...). L'analyse du discours travaille donc dans deux directions complémentaires :

.../...

- a) elle cherche à faire une théorie de la typologie des discours, la plus fine possible ;
 b) elle cherche à construire un appareil méthodologique qui lui permettra d'aborder l'étude de corpus déterminés.

Ces corpus sont très souvent, et c'est d'ailleurs souhaitable, constitués de la mise en comparaison de plusieurs discours associés en fonction d'hypothèses d'ordre à la fois méthodologique et socio-historique. La comparaison, si elle est pertinente, s'avère extrêmement efficace : pour dégager la spécificité du fonctionnement d'un discours, la meilleure voie consiste précisément à le mettre en relation avec un autre, dont le statut est de le délimiter dans une conjoncture donnée. Dès lors qu'on récuse l'idée que c'est la conscience des Sujets qui organise les discours, une analyse non subjective des effets de sens passe par la prise en considération d'un réseau interdiscursif de différences/similarités. C'est là un des postulats majeurs du structuralisme dans les sciences humaines. Produire un discours, ce n'est pas prélever dans un dictionnaire idéal une suite de signifiés que l'on combine librement, c'est se situer à l'intérieur d'un filet extrêmement serré de contraintes tissé par le déjà dit et le dicible.

A priori l'analyse du discours n'est pas vouée exclusivement à l'étude de textes écrits, ni de textes historiquement consacrés. Son champ d'investigation est évidemment illimité, mais, pour des motifs heuristiques aisément compréhensibles, les chercheurs préfèrent avoir affaire à des objets denses, au "rendement" élevé, et dont les retombées socio-historiques sont importantes. L'analyse du discours ne focalise donc son intérêt sur tel ou tel corpus qu'au nom de préoccupations qui ne sauraient en aucun cas relever exclusivement du linguistique.

Dans la mesure où l'analyse du discours n'a pas d'objet linguistique qui lui soit spécifique, il n'existe pas de domaine de la linguistique qui lui appartienne de droit : pour aborder le moindre texte, lexicologie, syntaxe, phonétique etc... sont a priori exploitables de concert, quoique avec une incidence différente selon le corpus concerné. C'est d'ailleurs là un obstacle pour cette discipline : ceux qui la pratiquent sont censés disposer d'une culture linguistique diversifiée.

Les rubriques présentées ci-dessous ne sont donc distinguées aussi nettement que pour les besoins de l'exposition : une analyse bien menée peut fort bien les mettre en oeuvre sur le même objet ; en outre, elles n'ont rien d'exhaustif, dans la mesure où chaque type de corpus, de par sa nature, est à même de susciter une démarche spécifique centrée sur tel ou tel point de l'appareil de la linguistique.

L'APPROCHE LEXICOLOGIQUE

L'approche lexicologique structurale constitue une voie traditionnelle d'approche des textes. Par quelque biais qu'on la considère, elle s'organise autour de la notion de champ sémantique : l'unité lexicale n'y est objet d'étude que dans la mesure où elle s'intègre à un réseau de similarités/différences dont elle tire sa valeur. Il en va de même pour l'analyse du discours, qui construit ces champs à l'intérieur du discours, c'est-à-dire cherche à déterminer un système de relations originales, propre aux unités lexicales de tel corpus.

Il vaut donc mieux parler ici de mots que de lexèmes ou de morphèmes, qui supposent une analyse en langue ; c'est ainsi que J. Dubois oppose le morphème ("unité du lexique de la langue"), au mot, considéré comme "unité du discours" qui "ne relève pas du seul modèle linguistique" :

"Le mot et le morphème sont des unités qui ne peuvent pas être utilisées indifféremment comme base de l'analyse. Toute étude qui part du mot renvoie à l'analyse de l'énoncé, à une linguistique du discours, à une rhétorique, à la littérature, à l'écrit, surtout dans la mesure où il réalise l'énoncé rapporté. Toute étude qui prend pour base le morphème renvoie à la langue" (1).

La lexicologie structurale appliquée à l'analyse du discours vise essentiellement à intégrer le(s) mot(s) étudié(s) dans des paradigmes de termes le(s) délimitant et à considérer les environnements dans lesquels ils figurent. Soit, par exemple, le "même" mot dans deux discours concurrents ; pour comparer le statut de ces deux mots dans leurs discours respectifs, on relèvera dans chacun l'ensemble des contextes dans lesquels ils apparaissent : l'invariant, le "terme-pivot", ce sera donc le mot étudié. La démarche complémentaire consistera à placer dans le même paradigme les mots qui figurent dans les mêmes environnements que celui ou ceux qu'on considère ; c'est ici l'environnement qui est l'invariant. Les deux démarches sont tout à fait complémentaires, le mot se trouvant au lieu d'intersection de ces deux axes. Le plus souvent, il faut recourir à des manipulations syntaxiques pour maximiser le rendement des classes d'équivalence ; par exemple, si l'on a

1. "la démocratie, c'est l'avenir de la France"
 et 2. "Nous voulons la démocratie qui est notre plus sûre garantie politique",

on pourra revenir aux structures de base pour construire l'équivalence :

la démocratie est $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'avenir de la France} \\ \text{notre plus sûre garantie politique} \end{array} \right\}$

C'est le linguiste américain Z. Harris qui a inauguré ces manipulations syntaxiques pour accroître l'efficacité de l'analyse du discours appliquée à des énoncés suivis (2).

Il faut cependant être conscients du fait que cette pratique a une incidence sur certains aspects de l'interprétation sémantique : par exemple il y a disparition en 1. de la tournure emphatique et en 2. du statut de présupposition (cf infra) de la relative apposée. Selon la méthodologie qu'on met en oeuvre, des choix heuristiques s'imposent nécessairement.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que dans ce type d'étude, l'unité de base n'est pas le mot, mais la proposition. Certes, le mot reste le terme de référence, mais les paradigmes qu'il permet de constituer sont absolument indissociables des propositions où ils figurent. L'idéal, c'est de pouvoir extraire du corpus considéré un

 .. / ...

(1) "Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations" (Larousse) p. 68.

(2) "Langages", N° 13 - 1969 - pp. 8 - 45.

ensemble structuré de propositions de base qui décrivent un réseau de relations fondamentales :

- X est _____ / X n'est pas _____
- X veut _____ / X ne veut pas _____
- X fait _____ / X ne fait pas _____ etc...

On retrouve évidemment les structures syntaxiques essentielles posées comme la base sur laquelle s'édifient des paradigmes lexicaux, des classes d'équivalence grâce à l'invariance d'un co - occurrent.

Cette approche fondamentalement distributionnaliste n'exclut pas une prise en compte de la fréquence de ces relations de co-occurrences : il est nécessaire d'introduire une hiérarchie quand la distribution est très inégale. Ceci n'a pourtant rien de mécanique ; si un mot x se substitue dans le corpus à un mot y dans dix contextes de syntagmes verbaux et que, par ailleurs, y commute dans un seul contexte avec Z, il n'est pas évident pour autant que l'identité $y = z$ soit négligeable : il peut se faire que y et z partagent un grand nombre de leurs modificateurs (adjectifs épithètes, syntagmes prépositionnels, relative) et que cela oblige à complexifier le réseau d'interrelations. De toute manière, il convient, autant que possible, de prendre en compte le réseau dans sa totalité. L'essentiel, c'est de respecter la spécificité du texte étudié. Une telle approche, certes, s'avère assez élémentaire, mais elle atteint directement à un aspect fondamental du fonctionnement du discours tout en laissant une marge considérable d'initiative à l'analyste.

Considérons très rapidement l'exemple suivant : il s'agit de toutes les occurrences successives de mère dans les exercices d'un manuel de grammaire (Cours Moyen) de 1880 ; nous n'avons procédé à aucune manipulation syntaxique :

- | | | |
|-------------------|---|--|
| - SN 1 | ma mère
la mère
la mère
le coeur d'une mère
la mère
notre mère
la mère
une mère
cette mère
la mère
les mamans
la mère
une mère
une mère
ma mère | est bonne
soigneson petit enfant
pardonne
est tendre
sourit
a guidé nos premiers pas
presse l'enfant sur son coeur
dévouée
est inquiète sur la santé de son enfant
soigne ses enfants
ont assis les bébés sur leurs genoux
a couché le bébé dans un berceau moelleu
patiente
agit patiemment
m'apprenait à lire quand j'étais
petit enfant. |
| - Complément de V | | |
| | j'obéirai à
aime
chériss
adore | ma mère
ta mère
ta mère
ta mère |

.../...

On procède à quelques regroupements, sur une base syntaxique :

1. (SN₁ + copule + SA) : la mère + est + {dévouée, bonne, tendre, patiente}
2. (SN₁ + V + {le(s) bébé(s)
le(s) enfant(s)}) + SP) où V : {presse, a couché, a assis}
SP : {sur son coeur, dans un berceau
moëlleux, sur leurs genoux}
3. (SN₁ + V) : la mère + {pardonne, sourit, agit patiemment}
4. SN₁ + V + SN : la mère + soigne + {ses enfants
son petit enfant}
5. Il reste trois énoncés inclassables :
 - . ma mère m'apprenait à lire quand j'étais petit enfant
 - . notre mère a guidé nos premiers pas
 - . cette mère est inquiète sur la santé de son enfant.

Si la dernière, sur le plan sémantique, combine les groupes 1. et 4., les deux autres sont quasi synonymes, l'une sur le plan de la marche, l'autre de la lecture.

Le fait le plus massif, c'est que toutes les occurrences de mère sont liées, explicitement ou non, à l'enfant; ce lexème est donc totalement contraint; chose remarquable, car rien n'empêche a priori d'avoir des énoncés tels ma mère est blonde ou ma mère cueille des poires. On peut distinguer schématiquement.

- a) qualifications
- b) actions

a) Les qualifications sont supportées par un présent générique (est bonne/agit patiemment ...). Bonté, tendresse, patience, pardon et sourire supposent nécessairement l'autre actant, l'enfant. L'écolier-lecteur n'a aucune difficulté à se placer dans cette "case" vacante : par le possessif déictique (ma mère) ou par le mécanisme d'identification aux propositions universelles (ta mère est bonne, dévouée, etc.. puisque toutes les mères le sont).

b) Les actions sont de trois types : soigner l'enfant, le placer quelque part, lui enseigner des rudiments. Dans tous les cas, la relation du sujet à l'objet est radicalement dissymétrique, de la mère à l'enfant, sans réversibilité : l'enfant est malade, ou ignorant, ou incapable d'activité autonome. Infériorité soulignée par l'apparition sporadique de petit ou la commutation bébé/enfant. La mère est par excellence refus de la discontinuité : communication euphorique (sourire, tendresse), refus de rompre avec l'enfant qui transgresse la norme (patience, pardon), ou se trouve incapable de communiquer avec le monde (soins, apprentissage). Présence enveloppante qui trouve un accomplissement dans un contact physique qui absorbe totalement l'enfant : giron, poitrine, berceau, variantes d'un même lieu, pour un enfant qui est l'objet totalement passif.

La relation s'inverse quand mère est complément de V : par le JE et la promesse au futur, par l'impératif, l'enfant assume la dissymétrie, sous deux formes : amour/obéissance.

Ce lexème n'a pas été considéré au hasard : c'est parce qu'il

nous semblait que la métaphore mère/patrie avait un rôle nodal dans le discours scolaire de cette époque que nous l'avons étudié. De fait, cet amour, cette obéissance définit bien ce qui est attendu du futur citoyen : la rhétorique affective patriotique, d'une part (amour), et un ensemble de conduites sociales, d'autre part (obéissance). L'amour de la patrie et l'acceptation de sa place dans la formation sociale se fondent.

Pour le confirmer, il faut aussi étudier les occurrences de l'actant complémentaire, enfant. Faute de place nous ne le ferons pas ici, disons simplement que ce corpus nous montre l'enfant totalement démuné devant sa mère protectrice, mais tenu à la reconnaissance (Cf l'enfant honoré / doit respecter sa mère). Les deux sont complémentaires : l'infériorité infinie appelle la restitution infinie : cette relation est d'ailleurs explicitée à plusieurs reprises dans le manuel, comme dans ce texte :

"La chanson de la mère : Pendant que l'enfant sommeille, j'entends la mère qui chante doucement pour le bercer. La mère chante, elle dit : "Mon enfant, je ne crains pas la peine, car c'est pour toi que je travaille. Pour toi, je travaillerai le jour, pour toi je travaillerai la nuit". La mère chante encore : "Un jour, tu seras grand, mon fils ; alors tu seras beau et fort ; alors ta mère sera vieille, et toi tu soutiendras ta mère. Dors , mon enfant...".

C'est là une vraie mise en scène du contrat idéologique qui interpelle le sujet ("pour toi") ; l'enfant endormi et totalement vulnérable reçoit passivement le chant que lui enseigne la Loi : quand il aura quitté l'Ecole de la République et sera devenu citoyen, il devra assumer/reproduire les conduites enseignées pour payer sa dette infinie à la Mère-Patrie, restituer.

Ce n'est là qu'un maillon d'une démonstration très écourtée, mais pour laquelle la simple étude des co-occurents d'un terme-pivot s'avère une base de travail solide. De toute façon, rien ne peut dispenser d'esprit de finesse dans ce domaine : la stratégie heuristique variera nécessairement selon le corpus. L'important est d'accepter quelques principes de déontologie : relevés exhaustifs, non-altération des énoncés, ou explicitation de toutes les manipulations ... On aboutit à des réseaux où le sens n'apparaît pas comme un signifié stable fixé par un dictionnaire, mais comme un point de tension et de stabilisation provisoire à l'intérieur d'un jeu de délimitations plus ou moins dense : synonymes, antonymes ... inscrivent le mot dans un espace strict, où le recours aux "intentions" de l'énonciateur s'avère non pertinent. Les conclusions que l'on peut tirer d'une étude de ce type doivent servir à élaborer ou à valider une hypothèse globale sur le discours considéré. Cependant, il convient d'être prudent : il y a des contraintes typologiques pesant sur le vocabulaire d'un texte (vocabulaire politique, religieux, juridique, etc...) qui définissent des usages spécialisés du lexique; à l'intérieur de ces derniers, il y a des partitions plus fines (par exemple, pour le vocabulaire politique, un vocabulaire socialiste, communiste ...). Ceci est important : les mots ne sont pas indépendants de leur usage antérieur, même si leur insertion dans tel texte peut les amener à recevoir des valeurs sémantiques nouvelles.

LA LEXICOMETRIE

La statistique lexicale appliquée au discours est issue en France des travaux de P. Guiraud (1) et C. Muller (2) ; sous le nom de "lexicométrie", elle est essentiellement représentée par les recherches du laboratoire de lexicologie politique de l'E.N.S de Saint-Cloud, qui recourt systématiquement aux possibilités offertes par l'informatique. Le but de ces études est de mettre des mesures statistiques au service d'hypothèses d'ordre socio-historique. Nous n'allons pas donner ici le détail de la procédure mathématique mais résumer succinctement les principes directeurs de ces travaux (pour le reste, Cf. bibliographie).

Le recours à la seule fréquence absolue ne présente que très peu d'intérêt et correspond à une phase révolue de la lexicométrie; pour que la fréquence porte sens, il faut qu'elle débouche sur la construction de réseaux permettant de montrer que sur l'axe paradigmatique comme sur l'axe syntagmatique, tel corpus, possède significativement plus de caractères quantifiables d'un type déterminé que tel autre. En référant les discours à eux-mêmes, c'est-à-dire en prenant une norme à l'intérieur du corpus, on regarde si on peut repérer un écart significatif entre la répartition effective de tels(s) item(s) et le modèle théorique obtenu en faisant l'hypothèse que le (s) caractère(s) concerné(s) obéit seulement au hasard ("hypothèse nulle") ; il faut, dans ce cas, déterminer un seuil à partir duquel on considérera que l'hypothèse nulle est vérifiée, ou non. Si elle n'est pas vérifiée, c'est que l'émetteur a écrit de manière significative avec plus de ce caractère quantifiable que tel autre émetteur. Comme on le voit, c'est essentiellement la comparaison entre discours qui est fructueuse, le problème étant de mettre en relation un faisceau de discours concurrents eu égard à un invariant dans les conditions de production.

Le corpus est tapé sur cartes perforées (les morphèmes grammaticaux sont séparés des lexèmes, proprement dits) et divers programmes lui sont appliqués, les uns opérant sur l'axe paradigmatique, les autres sur l'axe syntagmatique.

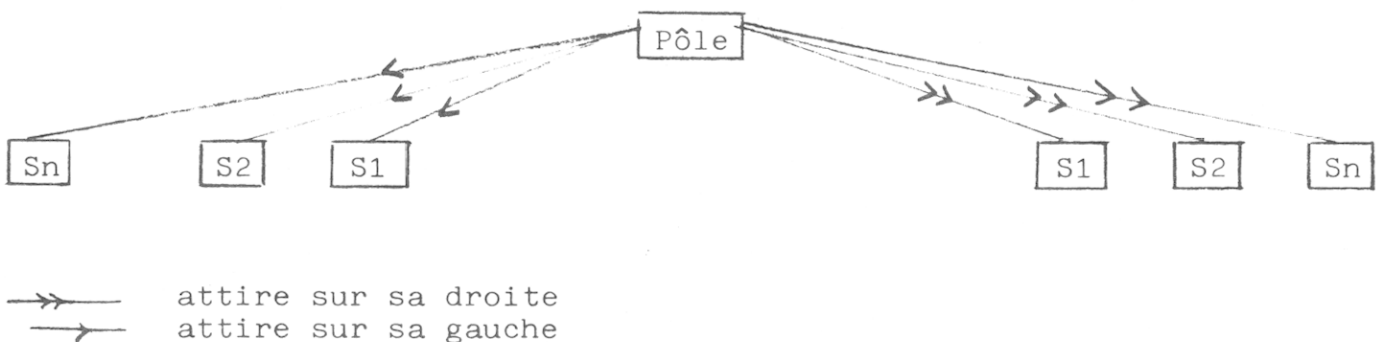
+ Sur le premier axe on peut étudier en particulier la longueur des unités (phrases, mots ...), le coefficient de lexicalité (proportion des formes lexicales par rapport aux formes grammaticales), le coefficient de répétition (nombre d'items/ nombre de formes différentes). On peut également approcher la notion de structure lexicale d'un vocabulaire ; deux discours peuvent exploiter très différemment les fréquences des lexèmes : par exemple l'un peut avoir 50 formes de fréquence 1 et l'autre 20 formes de fréquence 2 et 2 formes de fréquence 5. Mais le plus intéressant est sans doute l'étude des mots spécifiques d'un discours donné, son vocabulaire original : on calcule pour chaque discours le pourcentage de formes qui lui sont propres, et, inversement, on fait l'inventaire des formes communes aux discours du corpus, en tenant compte aussi bien de la répartition que de la fréquence. Si l'on dispose d'un corpus étalé sur une diachronie convenablement périodisée il est possible d'étudier l'évolution de ces divers coefficients

-
- (1) "Problèmes et méthodes de la statistique linguistique" (PUF, 1960)
 "Les caractères statistiques du vocabulaire" (PUF, 1954)
- (2) "Essai de statistique lexicale : le vocabulaire du théâtre de Pierre Corneille" (Larousse)
 "La statistique linguistique" (Hachette, 1974).

et les variations d'affinités ou d'antagonismes lexicaux entre les divers discours au fil des périodes considérées ; dans cette même optique on est alors à même d'évaluer la stabilité lexicale de chaque discours.

+ La lexicométrie syntagmatique, lexicométrie de "co-occurrences" complète la première approche. Le principe en est simple : on choisit pour pôle une forme lexicale et on comptabilise (dans les limites de la phrase) les lexèmes de ces voisinages, de gauche et de droite. On peut se contenter de dénombrer le nombre d'apparitions d'une forme dans l'entourage d'un pôle, mais il vaut mieux tenir compte aussi de la proximité de cette forme à l'égard du pôle (on s'arrange alors pour ne pas avantager les formes les plus proches au détriment des autres). Cette étude des co-occurrences est en outre affinée par la prise en compte de la fréquence des formes dans le corpus : a priori une forme fréquente a davantage de chances d'apparaître au voisinage d'un pôle. Au terme de calculs complexes on isole un résidu de co-occurrences significatifs, que l'on ordonne hiérarchiquement pour constituer des lexicogrammes, à un ou plusieurs paliers, selon que l'on prend ou non pour nouveau pôle un co-occurent du premier palier :

Lexicogramme à un palier :



Les graphes ainsi construits permettent de fructueuses comparaisons ; si on part de la même forme dans deux discours différents on peut comparer les lexicogrammes ainsi obtenus : nature des co-occurrences, nombre de paliers, nombre de co-occurrences, nombre de co-occurrences communs, etc... De multiples voies de recherche s'ouvrent ainsi. De cette manière, on fera apparaître des fonctionnements divergents de lexèmes, apparemment synonymes en langue, comme le fonctionnement similaire d'unités lexicales au sens éloigné en langue. On dispose également d'une approche de la notion de stéréotypie.

Enfin, il est possible de combiner entre eux les multiples calculs opérés, de façon à caractériser chaque discours par un nombre restreint d'indices très synthétiques ; ces regroupements facilitent la mise en relation de ces statistiques avec des hypothèses d'ordre socio-historique.

La lexicométrie constitue un appareil méthodologique rigoureux et éprouvé ; son usage n'a rien de mécanique, bien au contraire : à chaque moment, l'initiative de l'analyse est sollicitée pour affiner progressivement la pertinence de ses résultats, jusqu'à ce qu'un faisceau satisfaisant d'hypothèses soit élaboré. Ceci dit, elle n'est jamais qu'une approche parmi les autres et ne saurait en aucun cas suffire à

.. / ...

fonder des conclusions. C'est la convergence des résultats de diverses approches qui doit primer. La démarche que nous avons présentée opère au seul niveau de la surface des textes, mais rien n'interdit d'utiliser les appareils statistiques sur des objets discursifs préalablement travaillés syntaxiquement et/ou sémantiquement, à la condition que ces manipulations soient parfaitement explicitées.

SUR L'"ANALYSE AUTOMATIQUE DU DISCOURS"

Nous passerons rapidement sur la méthode d'"analyse automatique du discours" de M. Pêcheux et ses collaborateurs (4), dans la mesure où elle est indissociable d'un traitement très complexe des données qui est hors de la portée de la grande majorité de ceux qui oeuvrent dans le champ de l'analyse du discours. Cette approche présente quelques particularités remarquables.

- Elle repose sur des présupposés philosophiques et épistémologiques bien spécifiés (le matérialisme historique, appréhendé surtout à travers la problématique althussérienne).

- Elle travaille de préférence sur des corpus "suscités" en fonction d'hypothèses liées à une théorie des idéologies (par exemple, on fait résumer à plusieurs groupes de cadres le même texte sous des titres différents...). C'est là une méthode essentiellement comparative.

- Le texte subit une régularisation syntaxique très poussée : il est totalement décomposé, de manière à entrer dans un schéma de phrase élémentaire constitué de cases correspondant à des catégories distinctes. Grâce à cela, le texte peut être transcrit sur cartes perforées.

- L'ordinateur met en comparaison réglée la totalité du texte, compare entre eux tous ces énoncés syntaxiques élémentaires et évalue sous certaines conditions leur degré de ressemblance, de façon à constituer des "domaines", c'est-à-dire des groupes présentant une suffisante affinité. On peut alors étudier les relations entre ces domaines.

Une telle méthodologie a l'avantage de considérer le corpus dans sa totalité, en partant du principe que les sujets émetteurs ne sont pas "à la source du sens" de leur discours mais qu'ils sont dominés par la formation discursive dans laquelle ils s'inscrivent. Mots, propositions n'ont pas de sens "en eux-mêmes" mais sont insérés dans un champ de substitutions, de paraphrases spécifiques de telle formation discursive.

L'ENONCIATION

L'énonciation constitue un domaine privilégié pour ceux qui s'emploient à exploiter la linguistique à des fins d'analyse du discours. La problématique de l'énonciation recouvre une multiplicité de champs de recherches qui ne sont pas rigoureusement articulés les uns sur les autres, mais qui ont tous une incidence immédiate sur l'analyse du discours. Nous nous contenterons d'en passer quelques-uns en revue en signalant rapidement l'intérêt qu'ils présentent de ce point de vue.

../...

(4) Laboratoire de Psychologie Sociale de l'Université de Paris VII, associé au C.N.R.S

+ Embrayeurs et situation d'énonciation

Cette classe d'éléments linguistiques remarquables a la propriété de constituer un ensemble d'unités du code qui ne sont pas interprétables en dehors des énoncés dans lesquels ils apparaissent (Je - Tu, les déictique de lieu (ici - là, en-haut...), déictiques de temps (maintenant, demain, temps des verbes ...), démonstratifs (ce N - (ci), ça...)).

Ces embrayeurs offrent, entre autres choses, l'intérêt de constituer une base solide pour une typologie des discours, liée aux situations d'énonciation : on distingue ainsi un discours explicite ou autonome dont l'interprétation est renfermée dans le seul énoncé, d'un discours dont l'interprétation sémantique suppose une appréhension des instances de l'énonciation. Cette distinction traverse à la fois l'opposition entre l'"écrit" et le "parlé" et des partitions plus fines (par exemple, le discours scientifique mis en contraste avec le dialogue ou l'autobiographie...)

A cette problématique se rattache également la transmission différée d'énoncés antérieurs, c'est-à-dire la typologie du discours rapporté. Alors que le discours direct juxtapose les deux énoncés, le discours indirect transforme le discours cité en une simple complétive insérée dans le discours citant : dans ce cas sont transformés les embrayeurs relevant de l'énonciation du discours cité (personnes, temps adverbales de lieu ...). En revanche, le discours indirect libre, strictement réservé à l'écrit, mêle les caractéristiques des deux autres : dualité des énonciations et subordination. L'analyse du discours peut tirer beaucoup de profit de l'étude des processus de citation d'un texte, en tenant compte également de la "distance" que le discours citant introduit à l'égard de ce qu'il rapporte ("Si l'on en croit X" vs "Comme le dit si bien X") et du "statut" de la citation (citation d'autorité, connivence, etc...)

+ Discours, récit

Dans la droite ligne de ce problème des embrayeurs, E. Benveniste a mis en place la célèbre distinction entre discours et récit (ou histoire) qui analyse l'indicatif français en deux sous-systèmes complémentaires : le "discours", organisé autour de Je-Tu et du présent de l'énonciation, regroupe présent, passé composé et futur aux trois personnes verbales ; tandis que le "récit", dont le temps de base est le passé simple, ne connaît que la "non-personne", (la 3^e), sans référence aux instances d'énonciation ; l'imparfait est commun aux deux groupes. En fin de compte, l'opposition entre passé simple et passé composé n'est pas d'ordre aspectuel mais renvoie à deux modes d'énonciation différents : d'une part un énoncé lié au couple locuteur-allocutaire en situation, de l'autre un énoncé totalement coupé de l'énonciateur" où les événements semblent se raconter eux-mêmes". C'est là une bipartition très importante pour une typologie des discours.

+ Les fonctions du langage

Le modèle des fonctions du langage de R. Jakobson a été trop bien diffusé pour qu'il soit besoin d'en rappeler ici l'organisation. Signalons seulement qu'il a le mérite de se refuser à faire de la transmission de l'information l'unique fonction du langage et qu'il ébauche en outre une typologie des discours fondée sur la prise en

compte de la fonction qui est dominante dans tel discours (par exemple, la fonction référentielle dans la narration, la fonction conative dans la polémique...) ; Jakobson parle même d'une hiérarchie variable des fonctions, selon les types, mais il faut bien avouer que ce modèle, s'il est opératoire à un niveau très général, devient difficile à manipuler dans le détail.

+ L'énonciation et son énoncé

L'étude de l'énonciation s'intéresse à la manière dont l'énonciateur se situe simultanément par rapport à son énoncé, à son interlocuteur et au référent. On utilise à cette fin divers concepts :

. Distance : l'énonciateur ne fait pas que transmettre de l'information, il signale qu'il assume plus ou moins son énoncé. La distance est minimale si le je de l'énoncé se confond avec celui de l'énonciation et maximale avec il. En fait, les choses sont souvent beaucoup plus subtiles : tel je peut être mis à distance (Cf le je d'un mathématicien dans un manuel). De nombreux indices linguistiques contribuent à instaurer cette plus ou moins grande distanciation.

. Transparence : la transparence maximale correspond à un effacement de l'énonciateur, l'énoncé étant censé assumé par le récepteur (cf une maxime, un manuel scolaire). En revanche il y a opacité maximale dans des types d'énoncés comme les poèmes lyriques (centrés sur le je) où le récepteur assume un énoncé ouvert sur un jeu d'ambiguïtés qui lui échappe; ici le locuteur impose sa présence à travers son discours et force le récepteur à l'assumer.

. Modalisation : il s'agit là des variations de l'adhésion du locuteur à son énoncé au cours de l'énonciation. C'est essentiellement l'intonation qui la marque de manière continue, mais il existe des modalisateurs spécialisés comme ceux qui expriment les modalités logiques (peut-être, il est certain que, évidemment, etc...) ou appréciatives (il est heureux que, hélas !, tant mieux !, etc...).

. Tension : on saisit ici l'énoncé comme relation à l'interlocuteur et au monde, désir de saisie. On opposera le discours sans tension (utilisant la non-personne, les aspects accomplis, etc...) aux discours tendus (exploitant le rapport je-tu, les verbes modaux du type vouloir pouvoir...) : d'une part, cas extrême, une définition scientifique ("Le chat est un mammifère"), de l'autre un programme politique ("il nous faut dès maintenant nous unir dans la lutte contre l'inflation...") D'un côté, le public est ignoré, de l'autre, on agit sur lui le plus possible.

+ Les actes de langage

Cette problématique très importante dérive de la notion de "verbe performatif" définie par J.L Austin; il oppose les verbes "constatifs" qui ne visent qu'à décrire un événement, aux verbes "performatifs" dont l'énonciation à elle seule revient à accomplir l'action signifiée par le verbe (Cf "je le jure"); le sens intrinsèque de ces verbes ne se laisse pas saisir indépendamment de l'action qu'ils permettent d'accomplir. Austin a ensuite généralisé cette question en montrant que toute énonciation renferme un "acte illocutoire" qui a pour fonction de modifier les relations entre les interlocuteurs : demander, conseiller, ordonner...
 ..//...

Au-delà des contenus, ce sont des rapports sociaux qui apparaissent, régis par un ensemble de conventions. Par exemple, le fait banal d'interroger quelqu'un revient en réalité à créer pour lui une situation nouvelle, à savoir l'alternative entre répondre ou être impoli.

Nous ne pouvons ici évoquer tous les problèmes linguistiques posés par les actes illocutoires ; en revanche, ce qu'il faut bien comprendre, c'est les implications de cette perspective quant à la conception que l'on se fait de l'activité linguistique : les performatifs, en particulier, font apparaître l'idée que des conventions sociales (qu'on pourrait être tenté de renvoyer à l'"extra-linguistique" peuvent en réalité définir la valeur des énonciations, et, plus important encore, que le sens des énoncés ne peut être établi indépendamment de la valeur de cette énonciation. Comme l'écrit O. Ducrot :

"La découverte des performatifs, puis sa généralisation dans la doctrine des actes illocutionnaires, montrent que certains énoncés ne peuvent se décrire sémantiquement sans que l'on fasse intervenir quelques uns des effets de leur énonciation (...) pour définir "la signification" de l'énoncé - ou ses significations, s'il en change selon les contextes - il devient nécessaire de prévoir les répercussions qu'il aura, en vertu des conventions de la langue, sur la situation de discours (...). L'analyse établie par Saussure entre la langue et le jeu des échecs prend alors une force nouvelle. La valeur sémantique de l'énoncé, comme celle d'une pièce des échecs, devrait se décrire, partiellement au moins, comme une valeur polémique. Faut-il maintenir ce "partiellement" ?" (1)

Explicitons ceci à l'aide de l'explication proposée par Ducrot pour l'interprétation de parce que et puisque. A première vue, en employant p parce que q, le locuteur annonce que le fait exprimé par q explique p (causalité), alors qu'en utilisant p puisque q le locuteur exprime que q permet de conclure p (déductibilité). En fait il faut faire intervenir ici la notion d'acte illocutoire (cf on ne trouve pas : *est-ce qu'il est venu puisque le livre est ici ? ni : * je suis heureux qu'il soit venu puisque le livre est ici, alors que c'est possible avec parce que) :

"en disant p puisque q je n'exprime pas l'idée que p se déduit de q, mais je déduis effectivement p de q (...) ce morphème contribue à transformer une parole en démonstration. Mais comment définir, maintenant, l'idée de démonstration, sans se référer à la stratégie du discours, à la situation dans laquelle elle introduit l'auditeur (...). Comme l'ordre n'est ordre que s'il crée l'alternative de l'obéissance et de la désobéissance, la notion même de démonstration veut que l'interlocuteur soit tenu, une fois qu'une démonstration lui a été proposée, ou bien d'admettre ce qu'on lui a dit, ou bien d'essayer une réfutation des arguments donnés. L'utilisation de puisque a donc pour effet ... de rendre nécessaire un tel choix, et d'interdire les répliques évasives comme: Tiens ? Ah, bon !" (2)

-----/...
(1) O. Ducrot : "De Saussure à la philosophie du langage", avant-propos aux "Actes de langage" de J. Searle (Hermann, 1972), p.p. 33-34

(2) Cf ci-dessus, p.p. : 31-32

Une telle démarche, qui fait passer au premier plan l'idée que le langage peut constituer une action sur le récepteur dans le cadre d'une stratégie déterminée, a une grande incidence sur les relations entre linguistique et analyse du discours.

+ La présupposition

Dans cette même perspective, le concept de "présupposition" revêt une grande importance. Même si certains linguistes se refusent à y voir, comme Ducrot, un acte illocutoire, on ne peut que reconnaître le rôle déterminant qu'elle joue pour une analyse de discours.

On dit qu'une proposition A présuppose une proposition B si :

1. A vrai implique B vrai
2. A faux implique B vrai ;

implication qui reste également valide si A est transformée en question. Dans : c'est paul que j'aime ,

il y a trois informations : (a) J'aime quelqu'un; (b) j'aime une seule personne (parmi celles sur lesquelles porte la conversation; (c) j'aime Paul. Or (a) et (b) n'ont pas le même statut que (c) dans la phrase. (a) et (b) sont des présupposés et (c) le posé de cette phrase : ces présupposés restent vrais même si la phrase est niée. Leur particularité, c'est qu'ils ne se situent pas au même niveau que le posé dans l'énoncé : un présupposé apparaît comme quelque chose d'évident, d'indiscutable, un "préconstruit" extérieur à l'énoncé. On ne dira pas que le locuteur pose le présupposé comme évident, qu'il l'affirme comme tel, mais qu'il fait comme s'il était impossible de le mettre en doute. Si l'interlocuteur conteste le posé, il reste dans les limites fixées par le discours, alors que s'il refuse le(s) présupposés(s), le dialogue tourne à l'agressivité et met directement en cause le locuteur. Si les présupposés se posent comme incontestables, c'est qu'il définissent le cadre du dialogue que le locuteur cherche à imposer pour la suite de la conversation. Par les présupposés, le locuteur établit une sorte de limitation des réponses éventuelles de l'interlocuteur. Dire, par exemple :

la crise économique a commencé en 1925 ,

c'est présupposer qu'il existe une telle crise économique, tandis que la phrase semble ne se préoccuper que de la date du début de cette crise. L'interlocuteur sera spontanément conduit à discuter de cette date, et ne pensera pas nécessairement à mettre en cause le groupe nominal sujet.

+ Les interférences

Nous voudrions signaler un phénomène très fréquent, qui met en cause l'homogénéité des discours, celui des interférences, lexicales ou affectant des unités plus vastes. Par ce terme on entend une rupture de la continuité du discours, soit par introduction d'éléments provenant d'un autre état de langue (interférence diachronique), soit par utilisation d'unités n'ayant pas la même aire d'usage (interférence diatopique), soit par l'apparition de mots de niveaux de langue différents (interférence diastratique), soit enfin par l'emploi de termes relevant

d'un autre type de discours (interférence diaphrasique).

Ces interférences peuvent avoir de multiples fonctions énonciatives : en employant par exemple un terme méridional, je peux revendiquer l'appartenance à la communauté des méridionaux, je peux aussi chercher à capter la sympathie d'un interlocuteur méridional. Le fait d'utiliser un lexème dépréciatif peut suffire à changer l'interprétation globale de l'énoncé... De toute façon, la signification des interférences ne peut être étudiée que dans le cadre d'un discours déterminé, en faisant intervenir aussi bien les instances d'énonciation que le fonctionnement des autres réseaux de sens de ce discours.

Les quelques points que nous avons relevés à l'intérieur du champ de l'énonciation sont bien loin de le recouvrir en sa totalité; en outre, il faut garder à l'esprit que ce que nous posons ici comme dissocié pour les besoins de l'exposition est intimement lié dans le cadre d'un texte déterminé.

LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE (OU GRAMMAIRE DE TEXTE)

Jusqu'ici, nous ne nous sommes pas écartés du cadre de la phrase ; c'est là une restriction tout à fait surprenante si on entend faire de l'analyse du discours : comment ne pas prendre en compte les organisations transphrastiques ? Certes, Z. Harris avait promu son analyse du discours pour étudier des énoncés suivis, mais sa méthodologie distributionnaliste était beaucoup trop fruste pour ouvrir des perspectives très prometteuses ; en France, la référence aux travaux de Harris sur le discours s'était donc faite, paradoxalement, dans le cadre de la phrase. Depuis une dizaine d'années, la situation a considérablement changé, en Europe essentiellement : une "grammaire de texte" (ou "linguistique textuelle") a vu le jour, qui vise à montrer qu'un texte est une unité linguistique spécifique, et non une simple succession de phrases. La linguistique textuelle ne se substitue pas à une linguistique de la phrase, elle la présuppose et s'articule sur elle.

Comme pour le domaine de l'énonciation, nous allons signaler quelques points importants, autour desquels gravitent de nombreux travaux. La question cruciale est ici de la cohérence textuelle ; toutefois il ne faut pas oublier que le but de l'analyse du discours n'est pas d'établir une théorie linguistique de la cohérence textuelle, mais de se fonder sur une telle théorie pour étudier l'articulation d'un discours sur ses conditions de production. Denis Slakta (1) propose même de distinguer entre cohésion et cohérence; mais, dans la pratique, une telle partition est difficile à maintenir de façon nette :

"La cohésion se détermine linguistiquement au plan de la signifiante et du texte ; la cohérence s'ordonne au plan de la signification, comme reflet disparate "des conditions matérielles (historiquement déterminées) qui produisent les discours" C'est grâce en partie à la cohésion, à l'ordre de son texte que tout discours peut produire l'illusion d'une cohérence interne" (2)

----- .. / ...
(1) "L'ordre du texte", "Etudes de Linguistique appliquée", No 19 (1975)

(2) pp. 31.32, c'est nous qui soulignons.

Cette distinction, pour être comprise, suppose celle que Slakta a faite entre signifiante et texte, d'une part, signification et discours, d'autre part :

"La signifiante est à comprendre comme un système de règles linguistiques formelles dont la fonction est de déterminer, contradictoirement, un ensemble de possibilités et de contraintes, et qui portent sur la structure suivante : texte-phrase-morphème. La signification, au contraire, repose sur les transformations parallèles du TEXTE en DISCOURS concret, de la PHRASE en ENONCE et du MORPHEME en MOT. C'est dire que la signification est fonction d'un ensemble de normes sociales concrètes"(1)

Cette dualité correspond à peu près à l'opposition de L. Guespin entre énoncé et discours que nous citions au début de notre article (Nous n'utiliserons pas cette distinction cohérence/cohésion dans les paragraphes qui suivent).

+ Les anaphores

Tout texte cohérent constitue un développement linéaire où interviennent de nombreuses récurrences ; les anaphores, reprises d'un élément introduit antérieurement, jouent un rôle essentiel dans ces récurrences. Il peut s'agir de pronominalisations (d'un nom, d'un adjectif etc) ; la pronominalisation d'un GN ne se limite d'ailleurs pas au cas élémentaire de la substitution pure et simple, du type "Paul... Il" (Cf des exemples comme "tu as un ballon bleu et moi un rouge"). Il peut s'agir là aussi d'une opération sur les déterminants : un est repris par le, ou par ce, avec un raccourcissement éventuel du GN primitif (exemple : "un garçon aux cheveux roux ... le/ce garçon").

Il peut enfin s'agir de substitutions lexicales, et ce dernier point a un grand intérêt pour l'analyse du discours. Ces substitutions peuvent relever de la compétence linguistique (cf remplacement d'un hyponyme par un hyperonyme : "... un chien ... cet animal"...) ou d'une certaine connaissance du monde (cf: N. Chomsky... le linguiste américain... : tout le monde n'est pas censé savoir que Chomsky est un linguiste américain). Les substitutions offrent au discours le moyen d'imposer subrepticement des contenus : ce n'est pas la même chose que de reprendre assassinat par crime ou attentat politique. En outre, ces substitutions lexicales ont une incidence sur la cohérence d'un texte : pour celui qui ne connaît pas l'identité entre les deux unités lexicales coréférentes, tel texte semblera incohérent, alors qu'il en ira autrement pour celui qui la connaîtra.

+ Répétitions d'inférences et recouvrements présuppositionnels

Dans les cas précédents, il s'agissait de répétitions aisément perceptibles à la surface du texte; en fait, il n'en va pas toujours ainsi, comme dans les recouvrements présuppositionnels. Le cas le plus classique en est le couple question-réponse, où l'on voit

.../...

(1) Cf op.cit page précédente : p. 30.

. La présence d'un thème constant à travers le texte, ce thème recevant des rhèmes différents :

Jean, est sympathique
 ↓
Il, est venu me voir hier
 ↓
Il revient demain

. La progression par thèmes dérivés à partir d'un "hyperthème", dans une énumération, en particulier :

mes amis, (hyperthème) m'ont tous dérangé
 ↙
Paul, (thème dérivé 1) pour me demander...
 ↘
Jean, (thème dérivé 2) parce qu'il...

Liste nullement exhaustive et qui n'exclut pas de multiples combinaisons. L'important, c'est que soit réalisé une sorte d'équilibre délicat entre la répétition et la progression, le connu et le nouveau.

+ Les temps verbaux

Longtemps étudiés dans le seul cadre de la phrase et du seul point de vue chronologique ou aspectuel, les temps verbaux tendent de plus en plus à être intégrés à une réflexion de linguistique textuelle : un linguiste comme H. Weinrich n'hésite pas à considérer que ces questions relèvent de la seule linguistique du texte (*). Ceci était d'ailleurs en germe dans l'opposition discours/récit. On peut déjà souligner l'importance de la répétition et des changements de temps dans l'organisation d'un texte ; c'est particulièrement important pour un temps comme l'imparfait qui, par son opposition au passé simple et au passé composé, permet de distinguer deux "plans" dans un texte : un "premier plan" événementiel marqué par la présence du P.S et du P.C., un "arrière-plan" à l'imparfait où est placé ce qui relève de la toile de fond, du descriptif. C'est là un point particulièrement controversé à l'heure actuelle (Cf bibliographie). J.M.Adam, par exemple, pense que dans le début d'"Un coeur simple", de Flaubert :

"Pendant un demi-siècle, les bourgeoises de Pont-l'Evêque envièrent à Madame Aubin sa servante Félicité. Pour cent francs par an, elle faisait la cuisine et le ménage, cousait, lavait, repassait..."

Le P.S. contribue à conférer aux bourgeoises le statut d'agent et l'imparfait à Félicité celui de patiente possédée par Mme Aubin.

L'étude détaillée de textes très divers montre que la notion de "premier plan" - "arrière-plan" est elle-même insuffisante : les changements de temps peuvent contribuer à des partitions très diverses, mise à distance dépréciative, changement de phase narrative, actualisation des événements etc...

 (*) "Le temps", (Seuil, 1975).

+ Cohérence microstructurale et macrostructurale

Certains grammairiens de texte distinguent deux niveaux dans l'organisation textuelle : le niveau macrostructural et le niveau microstructural.

Il est en effet facile d'imaginer qu'un texte apparaisse comme globalement incohérent (niveau macrostructural) alors qu'il est constitué d'une série de sous-ensembles de phrases qui, eux, sont cohérents (niveau microstructural). En d'autres termes, la cohérence d'un texte repose simultanément sur deux niveaux de contraintes. Le problème est alors de savoir si ces deux types de contraintes sont radicalement différents ou s'ils sont de même ordre ; d'autre part, on peut se demander s'il existe des procédures réglées permettant de passer des propositions de la micro-structure à celle de la macro-structure. T. Van Dijk justifie ainsi cette notion de "macro-structure" :

"Il nous faut donner quelques-unes des raisons qui nous ont amenés à postuler l'existence d'une structure textuelle profonde :

- a. La cohérence des textes (dans la structure narrative : l'intrigue, etc...),
- b. la possibilité de résumer un texte (résumé, titre, etc...),
- c. la possibilité d'apprendre par coeur le "contenu" d'un long texte (sans employer les unités lexicales du texte lui-même),
- d. la possibilité d'écrire des textes différents sur la base d'une structure profonde sémantique identique (comme dans le pastiche ou quand on fait un drame, un film d'un roman, etc) (4)

Ce qu'il y a de dangereux dans de telles formulations, c'est qu'elles risquent de réintroduire l'idée d'un contenu indépendant de sa forme, et donc l'opposition idéaliste fond/forme, qui est radicalement incompatible avec une perspective d'analyse du discours, pour laquelle il ne saurait être question d'échapper, en quoi que ce soit, le caractère irréductible de la surface du discours. Cela ne signifie pas pour autant qu'on n'ait pas le droit de postuler un niveau macrostructural, bien au contraire, dès lors que ce concept est pertinent linguistiquement; en revanche, ce qu'il ne faut pas omettre, c'est d'articuler cette macro-structure elle-même sur les conditions de production du discours.

Les chercheurs qui postulent l'existence d'une macro-structure textuelle la lient le plus souvent à une "compétence textuelle", parallèle à la compétence phrastique de la linguistique de Chomsky : tout sujet parlant produit des énoncés cohérents et peut distinguer les textes cohérents de ceux qui ne le sont pas, de la même manière qu'il porte des jugements de grammaticalité sur les phrases. Cette compétence s'exerce également dans cette pratique paraphrastique très importante qu'est le résumé. Ainsi, pour T. Van Dijk :

 (4) Cité par J.J. Thomas in "Langages" N° 51 (1978) p. 30

"Puisque le sujet parlant peut produire/interpréter un nombre infini de discours différents, sa compétence est nécessairement une compétence textuelle. Il est très peu probable, et même impossible que la production et la perception d'énoncés textuels s'opère par une concaténation non réglée de phrases isolées" (4)

+ Grammaire narrative

Ces réflexions sur le niveau macrostructurel n'auraient probablement pas été possibles si les théoriciens de la grammaire de texte n'avaient disposé du modèle que leur offraient la narratologie, l'analyse structurale du récit issue des travaux de W Propp (Morphologie du conte). En effet, avant que ne se mettent en place les principes majeurs de la linguistique textuelle, s'étaient développées des "grammaires narratives" qui, considérant un récit comme un tout cohérent, le décomposaient en unités élémentaires (propositions narratives), elles-mêmes regroupées en séquences d'un niveau plus élevé. Ce qui amenait à poser que les locuteurs disposaient d'une "compétence narrative", d'un modèle socio-culturel du récit bien formé, fondé sur une macrostructure abstraite. Cela explique les liens privilégiés qui se sont tissés entre grammaire textuelle et grammaire narrative.

L'analyse du discours s'intéresse à l'analyse du récit dans la mesure où cette dernière lui permet d'améliorer considérablement sa typologie des discours ; en outre, elle lui offre des moyens d'investigation efficaces pour affronter l'étude de corpus déterminés. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que la démarche d'analyse du discours ne doit pas être tautologique : il ne suffit pas d'appliquer soigneusement telle grammaire du récit à tel fragment de discours ; dans ce cas, on n'obtient jamais qu'une illustration du modèle offert par la grammaire. Ce qu'il faut, au contraire, c'est montrer comment la couche de signification proprement narrative s'articule sur l'ensemble des réseaux de sens d'un discours concret. Le récit n'est pas à considérer pour lui-même mais dans le cadre de la spécificité du discours, elle-même liée à ses conditions de production.

+ L'argumentation

Comme la narrativité, l'argumentation constitue un facteur de cohérence textuelle très important, qui dépasse habituellement le cadre phrastique. L'argumentation est une action complexe finalisée : il s'agit de faire adhérer un auditoire défini à une thèse de l'énonciation, grâce à un enchaînement structuré d'unités, les "arguments". Chaque argument, comme une séquence de récit, n'est qu'une étape dans une stratégie globale. Les arguments peuvent être hiérarchisés (tel "sous-argument" peut servir à en étayer un autre, qui contribue à valider un argument majeur, etc). L'ordre des arguments obéit lui-même à des lois qui ont été étudiées avec plus ou moins de rigueur dès la rhétorique antique ; enfin, les diverses unités utilisées n'ont pas le même statut : certaines sont des déductions fondées sur le formalisme logique le plus rigoureux, tandis que d'autres ne reposent que sur des liaisons lâches et des "axiomes" fondés sur de simples croyances propres à une communauté donnée.

.../...

(4) "Grammaires textuelles et structures narratives" in "Sémiotique narrative et textuelle", (Larousse, 1973), pp. 183 - 184

Il nous faut répéter ici ce que nous venons de dire pour l'analyse de la narrativité : rien ne sert de coder en termes de déduction formelle telle argumentation publicitaire ou politique si ce n'est pas une étape destinée à permettre la mise en relation des contraintes logiques avec le fonctionnement singulier d'un discours ou d'un type de discours. Il est impossible de dissocier la structure argumentative des phénomènes d'énonciation, du public visé etc... Il faut se demander, en particulier, quelles sont les prémisses de la démonstration, si elles sont explicitées ou non, quel est leur statut idéologique, mais aussi pourquoi les arguments obéissent à tel ordre etc... Il convient surtout de ne pas mesurer le discours à l'aide d'un système formel : les discours recourent le plus souvent à des modes d'argumentation qu'une saine logique jugerait "fautifs". (généralisation à partir d'un exemple, analogies partielles, etc), mais il ne sont tels que si l'on clôt l'argumentation sur elle-même, au lieu de l'intégrer au fonctionnement d'ensemble du discours et à ses instances d'énonciation.

CONCLUSION

L'analyse du discours emprunte aux divers champs de la linguistique ; cette situation de dépendance fait qu'elle enrichit son appareil méthodologique avec cette dernière. D'abord fondée sur la lexicologie structurale et la syntaxe phrastique, l'analyse du discours a ensuite exploité intensivement les acquis des thèmes de l'énonciation avant d'intégrer ceux de la linguistique textuelle, les plus récents. Sans faire du triomphalisme béat, il est difficile de ne pas être conscient de la rapidité (une dizaine d'années) avec laquelle, en France, on est passé des procédures élémentaires de l'analyse de Z. Harris à la prise en compte des macro-structures textuelles, d'une lexicologie du mot à la pénétration de l'illocutoire au coeur des énoncés. Ceci dit, l'analyse du discours répète à son niveau les difficultés et les contradictions de la linguistique, en particulier la partition des recherches en syntaxe, pragmatique et sociolinguistique. L'analyse du discours possède cependant un avantage décisif : son objet n'étant autre que l'exploitation des possibilités de divers systèmes de contraintes par un corpus déterminé, toute analyse rigoureuse de la spécificité de son fonctionnement s'avère "payante". Il serait pourtant grand temps de réconcilier le pragmatisme éclectique et les méthodologies théoriquement fondées.

BIBLIOGRAPHIE

Ces éléments de bibliographie ne visent pas à établir les sources de cet article mais à indiquer au lecteur intéressé par tel ou tel aspect les moyens d'alimenter sa réflexion. Nous ne donnons ici que l'essentiel, sans souci d'exhaustivité, par conséquent.

+ Ouvrages sur l'analyse du discours

- D. MAINGUENEAU : "Initiation aux méthodes de l'analyse du discours"
(Hachette, 1976)
- R. ROBIN : "Histoire et linguistique" (A. Colin, 1973)
- LANGAGES N° 13 : "L'analyse du discours" (1969)
- LANGAGES N° 23 : "Le discours politique" (1971)
- LANGAGES N° 41 : "Typologie du discours politique" (1976)

../...

LANGUE FRANCAISE N° 9 (1971) : "Linguistique et société"
 N° 15 (1972) : "Langage et histoire."

+ Lexicologie appliquée au discours

On se reportera aux ouvrages précités, auxquels on peut ajouter :

J. DUBOIS : "Lexicologie et analyse d'énoncé" in "Cahiers de Lexicologie"
 volume XV, 1969 - 2

ainsi que la plupart des articles de LANGAGES N° 36 consacré à la néologie lexicale appliquée au discours politique. L'ouvrage collectif "Langage et idéologies" (Editions Ouvrières, 1974) par J. Guilhaumou, D. Maldidier, A. Prost, R. Robin opère directement au niveau des phrases de base construites autour de quelques mots-pôles.

+ Lexicométrie

- M. TCURNIER et Coll. : "Des tracts en Mai 1968, mesures de vocabulaire et de contenu" (A. Colin, 1975). C'est l'ouvrage majeur du laboratoire de Saint-Cloud.
- A. PROST : "Le vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889" (P.U.F, 1974). Cette étude présente une autre méthodologie lexicométrique, l'"analyse factrielle des correspondances", que nous n'avons pu exposer, en raison de sa complexité, et qui offre la particularité de projeter les données lexicales sur un nuage de points à deux dimensions.

+ Analyse automatique du discours

- M. PECHEUX : "Analyse automatique du discours" (Dunod, 1969)
- M. PECHEUX et Coll. : "Analyse du discours" (Langue et idéologies)
 LANGAGES N° 37, mars 1976)
- M. PECHEUX : "Les vérités de la Palice" (Maspero, 1976).

+ Enonciation

- . Embrayeurs : E. BENVENISTE : "Problèmes de linguistique générale" I, 5è partie (Gallimard, Collection TEL)
 "L'appareil formel de l'énonciation" in LANGAGES N° 17.
- R. JAKOBSON : "Essais de linguistique générale" (Collection "Points"), chapitre 9.
- J. SIMONIN-GRUMBACH : "Pour une typologie des discours", in "Langue, discours, société" (Seuil, 1975), recueil dédié à E. Benveniste.
- . Discours rapporté : A. BANFIELD : "Le style narratif et la grammaire du discours direct et indirect" in "Change" N° 16-17.
- J. AUTHIER et A. MEUNIER : "Exercices de grammaire et discours rapporté" (Langue Française n° 33, 1977).

.../...

- . Discours/récit : E. BENVENISTE : op. cité supra
B. COMBETTES et J. FRESSON : "Quelques éléments pour une linguistique textuelle" in "Pratiques" N° 6 (1975)
- . Fonctions du langage : R. JAKOBSON : "Essais de linguistique générale" Chapitre 11
- . Distance, transparence... : J. DUBOIS : "Énoncé et énonciation", in "Langages" n° 13
L. COURDESSES : "Blum et Thorez en mai 1936 ; analyse d'énoncés", in "Langue française", N° 9.
- . Actes de langage : J.L AUSTIN : "Quand dire c'est faire" (Seuil, 1970)
: J. SEARLE : "Les actes de langage" (Hermann, 1972) avec une très intéressante introduction d'O. Ducrot.
D. SLAKTA : "Essai pour Austin", in "Langue française" N° 21.
B. MINEL : "Pour une théorie des pratiques discursives" in "Pratiques" N° 11-12 (1976)
- . Présupposition : O. DUCROT : "Dire et ne pas dire" (Hermann, 1972)
- . L'énonciation : LANGAGES : N° 17 ("L'énonciation")

+ Linguistique textuelle

- . Anaphorisation : J.C. MILNER : "Réflexions sur la référence" in "Langue française" N° 30 (1976)
M. MAILLARD : "Essai de typologie des substituts diaphoriques" in "Langue française" N° 21 (1974)
- . Inférences et recouvrements présuppositionnels : I. BELLERT : "On a condition of the coherence of texts" in "Semiotica", 1970, II, 4
- . Progression thématique : F. DANĚŠ : "Functional sentence perspective and the organisation of the text" in "Papers on functional sentence perspective" (Mouton, La Haye, 1974)
B. COMBETTES : "Ordre des éléments de la phrase et linguistique du texte" in "Pratiques" N° 13 (1977)
: "Thématisation et progression thématique dans les récits d'enfants" ("Langue française" N° 38, 1978)
J.F. HALTE : "Lire et écrire en situation scolaire"
A. PETITJEAN : in "Langue Française" N° 38 (1978).

.../...

- . Temps verbaux : H. WEINRICH : "Le temps" (Seuil, 1973)
 J.M. ADAM : "La mise en relief dans le discours narratif" in "Le français moderne" (1976, N° 4)
 : "Imparfait/passé simple" in "Pratiques" n° 10 (1976)
 J. SIMONIN-GRUMBACH : "Linguistique textuelle et étude des textes littéraires" in "Pratiques" N° 13 (1977)
- . Micro/macro-structure : T. VAN DIJK : "Some aspects of texts grammars" (Mouton, La Haye, 1972)
 : "Grammaires textuelles et structures narratives" in "Sémiotique narrative et textuelle" (Larousse).
 T. VAN DIJK et W. KINTSCH : "Comment on se rappelle et on résume des histoires" in "Langages" N° 40
 M. CHAROLLES : "Grammaire de texte. Théorie du discours - Narrativité" in "Pratiques" n° 11-12 (1976)
- . Narrativité : J.M. ADAM : "La cohérence des séquences de propositions dans la macro-structure narrative" in "Langue Française" N° 38 (1978)
 R. BARTHES : "L'analyse structurale du récit" in "Communications" N° 8 (1966)
 C. BREMOND : "Logique du récit"
 C. CHABROL (ed) : "Sémiotique narrative et textuelle" (Larousse, 1973)
 P. LARIVAILLE : "L'analyse (morpho)logique du récit" in "Poétique" N° 19.
- . Argumentation : Y. BLUM et J. BRISSON : "Implication et publicité" in "Langue française" n° 12.
 M.J. BOREL et G. VIGNAUX : "Stratégies discursives et aspects logiques de l'argumentation" in "Langue française" n° 12.
 O. DUCROT : "La preuve et le dire" (Mame, 1973)
 J.C. ANSCOMBRE : "L'argumentation dans la langue" et O. DUCROT : in "Langages" n° 42 (1976)
 J.C. ANSCOMBRE : "Même le roi de France est sage" in "Communications" n° 20 (1973)
- . Grammaire de texte : LANGUE FRANÇAISE n° 8 : "Enseignement du récit et cohérence du texte". Voir en particulier l'article de M. Charolles : "Introduction aux problèmes de la cohérence des textes" (p. 7 à 42)
 J.F. BOURDIN et P. DUHEM : "La grammaire de texte en pays de langue allemande" in "Langages" n° 26 (1972)
 E. LANG : "Quand une "grammaire de texte" est-elle plus adéquate qu'une "grammaire de phrase"?" in "Langages" n° 26
 B. COMBETTES : "Pour une linguistique textuelle" (Nancy, CRDF, 1975)
 D. SLAKTA : "L'ordre du texte" in "Etudes de linguistique appliquée" n° 19 (1975)
 "STUDIES IN TEXT GRAMMAR": Edité par J.S. Petöfi et H. Rieser, (Reidel Publishing company, Dordrecht, 1973).